



9 MARS 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCÈS VERBAL

F.F.T.D.A

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES





**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 MARS 2025**

DATE ET LIEU :

Dimanche 9 mars 2025, à 14h00,
INSEP – 11 AVENUE DU TREMBLAY – 75012 PARIS

Il est établi une feuille d'émargement, signé par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire (signature de la liste d'émargement à partir de 13h30). Document présent en annexe de ce procès-verbal (annexe 1).

Le 9 mars 2025, à Paris, les Délégués de Clubs et des Présidents de Ligues de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président de la FFTDA, Monsieur Hassane Sadok, datée du 7 février 2025 .

La secrétaire générale de la FFTDA, Madame Sybille Forca, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président,
- Rapport de la Vice-Présidence en charge des finances, intervention du Commissaire aux Comptes,
- Adoption du Bilan et du Compte de Résultat des exercices clos au 31 décembre 2024, affectation des résultats,
- Vote des budgets prévisionnels 2025, budgets prévisionnels 2026.
- Tarifs fédéraux dont montant de l'affiliation et de la licence pour la saison 2025-2026,
- Questions diverses :
 - Institut Français du Taekwondo
 - Réponses aux questions

Et donne ensuite la parole au président de la fédération qui souhaite la bienvenue aux participants et présente son rapport moral (la présentation orale est lue par le président et une présentation est affichée simultanément à l'écran aux membres, abordant notamment :

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président de la FFTDA, présente le Rapport Moral pour la période écoulée et expose les grandes orientations du projet fédéral pour 2024-2028, visant à consolider les succès (notamment après les JOP de Paris 2024) et à préparer l'échéance de Los Angeles 2028.

Le Rapport met notamment l'accent sur les points d'action et les réalisations suivants :

Gouvernance et Structure

- Renforcement de la transparence et de l'efficacité de la fédération (optimisation des circuits décisionnels, clarification des rôles).
- Renforcement de l'autonomie des ligues régionales tout en assurant une cohérence nationale.

Développement et Soutien Local

- Accélération de la digitalisation des services pour les clubs et simplification des démarches administratives.
- Mise en place d'aides financières et logistiques ciblées, notamment pour les zones rurales et ultramarines.
- Promotion et intégration structurante des disciplines associées (Hapkido, Tang Soo Do, etc.).

Haut Niveau et Infrastructures stratégiques

- Mise en place de programmes de détection et de suivi des talents en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028.
- Création de l'Institut Français de Taekwondo (IFT) en Île-de-France, destiné à être un centre stratégique pour la formation, le siège de la FFTDA et un bureau du Kukkiwon.

Gestion et Engagement Éthique

- Optimisation de la gestion financière par la diversification des sources de financement (sponsoring, appels à projets) et un contrôle budgétaire accru.
- Mise en place d'un conseil d'éthique pour lutter contre les discriminations et les violences, et renforcement des actions en faveur du Handi-Taekwondo et d'une approche écoresponsable.

En conclusion, le Président a rappelé l'ambition de faire du Taekwondo un sport accessible à tous, tout en maintenant un haut niveau d'excellence, et a souligné que ce projet est une responsabilité partagée par l'ensemble du comité directeur et des présidents de ligue.

Le rapport moral, ayant fait l'objet d'une présentation détaillée par le Président, est approuvé par l'Assemblée Générale. (Voir annexe n° 2 pour le texte intégral du Rapport Moral).

2. RAPPORT FINANCIER ET ADOPTION DES COMPTES

La Trésorière générale, Vice-Présidente en charge des finances, Madame Maggy Coulon, présente (annexe 3 : Rapport de la vice présidente)

- Le bilan financier et le compte de résultat des exercices clos au 31 décembre 2024 .
- L'intervention du Commissaire aux Comptes Monsieur Williamson, validant la conformité des comptes (annexe 4).

Ensuite, la Trésorière générale et le Président présentent (annexe 5 : présentation des compte)

- le détail des recettes et des dépenses pour l'année 2024-2025 ;
- le report à nouveau ;
- les budgets prévisionnels pour les saisons sportives 2025-2026 et 2026-2027

BUDGET PREVISIONNEL 2025			
Désignation	Montant	Désignation	Montant
ACHATS	110 200 €	PARTENARIATS	10 000 €
SERVICES EXTERIEURS	304 617 €	REFACTURATIONS	184 479 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 158 765 €	SUBVENTIONS	1 540 000 €
IMPOTS ET TAXES	79 794 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION	2 310 685 €
CHARGES DE PERSONNEL	929 088 €	INTERETS	4 000 €
RETROCESSIONS	410 000 €		
DOTATIONS	56 700 €		
TOTAL DES CHARGES	4 049 164 €	TOTAL DES PRODUITS	4 049 164 €
BUDGET PREVISIONNEL 2026			
Désignation	Montant	Désignation	Montant
ACHATS	110 200 €	PARTENARIATS	10 000 €
SERVICES EXTERIEURS	304 617 €	REFACTURATIONS	708 000 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 148 868 €	SUBVENTIONS	1 840 000 €
IMPOTS ET TAXES	79 794 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION	2 481 467 €
CHARGES DE PERSONNEL	929 088 €	INTERETS	4 000 €
RETROCESSIONS	410 000 €		
DOTATIONS	60 900 €		
TOTAL DES CHARGES	5 043 467 €	TOTAL DES PRODUITS	5 043 467 €

L'AFFECTATION DES RESULTATS (ANNEXE 8)

Résolution N°1 : Approbation des comptes 2024

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Présidente en charge des finances et des rapports du Commissaire aux comptes, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Validez-vous le comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ?

Adopté à 100% (1 018 voix pour, 0 contre, 10 abstentions)

Résolution N°1.1 : Approbation du report à nouveau de l'exercice 2024

Validez-vous le report à nouveau de l'exercice 2024 ?

Adopté à 100% (1 018 voix pour, 0 contre, 10 abstentions)

Résolution N°2 : Budget prévisionnel 2025

Après en avoir pris connaissance, le budget prévisionnel de l'exercice 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Validez-vous le budget prévisionnel de l'exercice 2025 ?

Adopté à 97,69% (971 voix pour, 23 contre, 34 abstentions)

Résolution N°2.1 : Budget prévisionnel 2026

Après en avoir pris connaissance, le budget prévisionnel de l'exercice 2026 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Validez-vous le budget prévisionnel de l'exercice 2026 ?

Adopté à 91,34% (939 voix pour, 89 contre, 0 abstentions)

Résolution N°3 : Tarifs fédéraux - Licences 2025/2026

Après en avoir pris connaissance, les tarifs fédéraux 2025-2026 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
Validez-vous le montant de la licence 2025/2026 à 40 € ?

Adopté à 89,13% (886 voix pour, 108 contre, 34 abstentions)

Résolution N°3.1 : Tarifs fédéraux - Licences baby 2025/2026

Validez-vous le montant de la licence « baby » 2025/2026 à 25 € ?

Adopté à 87,29% (838 voix pour, 122 contre, 68 abstentions)

Résolution N°3.2 : Tarifs fédéraux - Stages experts 2025/2026

Validez-vous le montant d'inscription aux stages experts de Ligues, 2025/2026 à 15 € ?

Pour rappel et par saison, les deux premiers stages « Experts de Ligues » seront gratuits selon les conditions actuelles :

- Frais de déplacement et vacation des Experts : pris en charge par la FFTDA.

- Frais de restauration et le cas échéant, d'hébergement, à la charge des Ligues.

Proposition soumise à l'approbation de l'assemblée générale : Validez-vous le montant d'inscription aux stages experts de Ligues, 2025/2026 à 15 € à partir du troisième stage, les deux premiers stages étant gratuit. ?

Adopté à 95,14% (978 voix pour, 50 contre, 0 abstentions)

Résolution N°3.3 : Tarifs fédéraux – Affiliation / Passeports / Contestation

Après en avoir pris connaissance, validez-vous le montant des Affiliations, Passeports & Contestation 2025/2026 ?

Ces tarifs restent inchangés :

Adopté à 100% (1 028 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

Résolution N°3.4 : Tarifs fédéraux - Compétitions nationales 2025/2026

Validez-vous le montant d'inscription aux compétitions nationales 2025/2026, par compétiteurs et par coach à 40 € ?

Adopté à 76,79% (771 voix pour, 233 contre, 24 abstentions)

Résolution N°3.5 : Tarifs fédéraux - Sélections régionales et départementales

Validez-vous le montant d'inscription aux sélections régionales et départementales » 2025/2026 entre 20 et 40 €, par compétiteurs et par coach ?

Adopté à 92,80% (954 voix pour, 74 contre, 0 abstentions)

Résolution N°3.6 : Tarifs fédéraux - Examens de Dan

Validez-vous les tarifs des examens de Dan 2025/2026 ?

Adopté à 70,53% (725 voix pour, 303 contre, 0 abstentions)

Résolution N°3.7 : Tarifs fédéraux - Formations

Validez-vous les tarifs des formations 2025/2026 ?

Adopté à 98,35% (1 011 voix pour, 17 contre, 0 abstentions)

Résolution N°4 : Institut français de Taekwondo (Annexe 7)

Validez-vous le projet de création et de construction d'un institut français de Taekwondo en Ile de France ?

Adopté à 96,20% (963 voix pour, 38 contre, 10 abstentions)

3. QUESTIONS DIVERS

INSTITUT FRANÇAIS DU TAEKWONDO (ITF) / POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION

Le projet de l'Institut Français du Taekwondo (IFT) poursuit son développement. Implanté à Joinville-le-Pont, sur un espace d'environ 1 000 m² le long de la Marne, il s'inscrit dans le programme de reconquête et de valorisation des bords de Marne (construction d'un gymnase, musée, espaces culturels et sportifs). Ce projet prévoit également la construction d'un gymnase, d'un musée et de nouveaux espaces sportifs et culturels.

L'objectif est de doter la FFTDA de ses propres infrastructures de formation, afin d'acquérir une véritable autonomie et supprimer les coûts liés aux locations extérieures, dégager des ressources propres et diminuer la dépendance aux financements publics.

L'IFT comprendra un dojang à technologies avancées et des espaces adaptés pour stages et événements. Le projet repose sur un bail emphytéotique, la propriété des bâtiments revenant à la ville à l'issue du bail longue durée.

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES

Question 1 : Pour les charges constatées d'avance, qu'est ce qui fait l'écart ?

L'écart résulte de l'achat de billets pour les Jeux de Paris 2024, d'un montant de 113 125€.

Question 2 : Qu'était la provision de charge en 2023 ? Ce poste augmente les pertes de 2023 et diminue celle de 2024.

La provision de 130 000€ correspond aux primes prévues pour nos athlètes. 40 000€ pour deux médailles d'or, 20 000€ pour deux médailles d'argent et 10 000€ pour une médailles de bronze.

Question 3 : Qu'est ce qui crée l'augmentation de la dette fiscale et sociale ?

L'augmentation des dettes sociales au 31 12 2024 est en lien avec la question précédente ; cette augmentation est liée au primes qui ont été versées en fin d'année, et pour lesquelles les charges sociales étaient donc encore dues au 31 décembre. Ces primes ont été financées par une subvention spécifique de l'Agence Nationale du Sport.

4. CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président remercie les participants et clôt la séance.

Fait à Paris, le 9 mars 2025

Le Président

M. Hassane SADOK



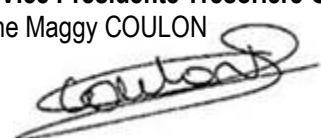
La Vice-Présidente Secrétaire Générale

Mme Sybille FORCA



La Vice Présidente Trésorière Générale

Mme Maggy COULON



LES ANNEXES :

- Annexe 1 : Liste détaillée des votants
- Annexe 2 : Rapport moral du Président
- Annexe 3 : Rapport de la vice-présidente en charge des finance
- Annexe 4 : Rapport du Commissaire aux comptes
- Annexe 5 : Présentation des comptes
- Annexe 6 : Résultats des votes
- Annexe 7 : Institut Français du Taekwondo


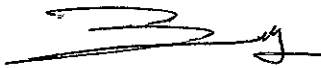

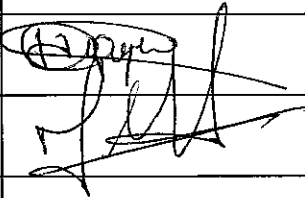
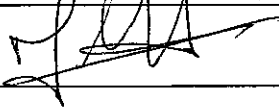
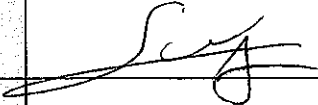



ANNEXE 1

LISTE DÉTAILLÉE DES VOTANTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées
Assemblée Générale Ordinaire - 09 Mars 2025 - I.N.S.E.P - PARIS
Présidents de Ligues

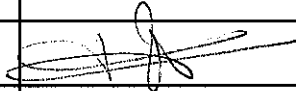
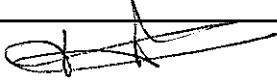

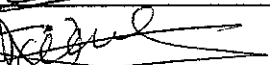
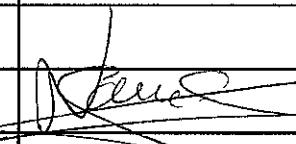
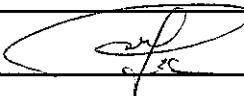
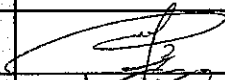

NOM	PRENOM	structure	TELEPHONE	50% Voix clubs	EMARGEMENT <small>Président</small>
CHARAF	Oriane	LIGUE-AUVERGNE-RHONE-ALPE		119	
BELHADJ	Marwa	LIGUE-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		10	
TEULON-NOUAILLES	Jeremy	LIGUE-BRETAGNE		19	
BASSOUM	Mamoudou	LIGUE-CENTRE-VAL-DE-LOIRE		34	
ZAMMATARO	Nicolas	LIGUE-CORSE		15	
EL KAMEL	Mohammed	LIGUE-GRAND-EST		58	
FOSTIN	Sylvain	LIGUE-GUADELOUPE		3	
DIOUF	Papa Demba	LIGUE-GUYANE		5	
NGUYEN	Hélène	LIGUE-HAUTS-DE-FRANCE		48	
MIYAHOUENOU	Joel	LIGUE-ILE-DE-FRANCE		303	
VAUDREUIL	Vincent	LIGUE-MARTINIQUE		4	
SAID	Ibrahim	LIGUE-MAYOTTE		1	
MANNINO	Stéphane	LIGUE-MONACO		2	
DOLLE	Samuel	LIGUE-NORMANDIE		29	
GOKTAS	Ali	LIGUE-NOUVELLE-AQUITAINE		58	
JOUANNO	Henri	LIGUE-NOUVELLE-CALEDONIE		8	
HUSSON	Jean-Marc	LIGUE-OCCITANIE		140	
MALVAULT	Anthony	LIGUE-PACA		76	
HERRAULT	Murielle	LIGUE-PAYS-DE-LA-LOIRE		44	
LARGETEAU	Gabriel	LIGUE-POLYNESIE		4	
VIALO	Jérémy	LIGUE-REUNION		20	
ABRAHAM	Mickael	LIGUE-ST-PIERRE-MIQUELON		2	

Potolou Laurence



Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

Assemblée Générale Ordinaire - 09 mars 2025 - I.N.S.E.P Paris

Délégués départementaux des clubs								
NOM	PRENOM	Structure	TELEPHONE	VOIX	50% VOIX	EMARGEMENT Délégués	Pouvoir Mandat (Nom du mandataire)	EMARGEMENT Mandat (mandataire)
SEMBONA	Serge	AURA-26	[REDACTED]	13	7			
GIRAUD	Anja	AURA-38	[REDACTED]	47	24	Excusé - Pouvoir	Serrano Francis (69)	
COUZON	Pierrick	AURA-42	[REDACTED]	10	5	Excusé - Pouvoir	Chassefeyere Sylvie (63)	
CHASSEFEYRE	Sylvie	AURA-43	[REDACTED]	5	3			
THERIAS	Nicolas	AURA-63	[REDACTED]	14	7			
DAGCI	Cengiz	AURA-69	[REDACTED]	95	24			
SERRANO	Francis	AURA-69	[REDACTED]		24			
AKHAMOUNTRY	Bounthanome	AURA-74	[REDACTED]	27	14			
LEROUX	David	BRETAGNE-35	[REDACTED]	25	13			
OCHAN	Omar	CENTRE VAL de LOIRE-41	[REDACTED]	7	4			
DOS SANTOS	Anthony	CENTRE VAL de LOIRE-45	[REDACTED]	34	17			
SANNA	Nicolas	CORSE-201	[REDACTED]	15	8			
PASQUALINI	Nicoli	CORSE-200	[REDACTED]	17	9		SANNA Nicolas	
HARMANT	Jérémie	GRAND-EST-8	[REDACTED]	4	2			
JARDIN	Jérémie	GRAND-EST-54	[REDACTED]	39	30			
KIMIA	Wilfried	GRAND-EST-67	[REDACTED]	29	15		Karima LATINE	
LAMINE	Karima	GRAND-EST-68	[REDACTED]	12	6			
EL OUASTI (Supl)	Mohammed	HAUTS-DE-FRANCE-60	[REDACTED]	14	7			

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

Assemblée Générale Ordinaire - 09 mars 2025 - I.N.S.E.P Paris

NOM	PRENOM	Structure	TELEPHONE	VOIX	50% VOIX	EMARGEMENT Délégués	Pouvoir Mandat (Nom du mandataire)	EMARGEMENT Mandat (mandataire)
KISCHEL	Philippe	HAUTS-DE-FRANCE-62		2	1			
EL BOUZAOUI	Rachid	HAUTS-DE-FRANCE-59		71	36		EL KHARIC Mohamed	
ZAZAI	Mukhtar	HAUTS-DE-FRANCE-80		7	4			
MAHTOUT	Kamal	ILE-DE-FRANCE-77		80	40			
IKHRAZZEN	Hassane	ILE-DE-FRANCE-78		61	31			
ENGELVIN	Alain	ILE-DE-FRANCE-91		97	25		CASOLINI	
MANGIN	William	ILE-DE-FRANCE-91			25			
KAMKASOUMPHOU	Ekvara	ILE-DE-FRANCE-92		70	18			
DAOUD	Nabil	ILE-DE-FRANCE-92			18			
AHOLOU	Michel	ILE-DE-FRANCE-93		67	34		Richard	
FELICITE	Sophie	ILE-DE-FRANCE-94			25			
AGU (Subl)	Fabrice	ILE-DE-FRANCE-94			25			
AVEGNON	Wilfried	ILE-DE-FRANCE-95		48	24			
PÈRE	Christophe	NOUVELLE-AQUITAINE-16		3	2			
JOSELON	Nelly	NOUVELLE-AQUITAINE-17		15	8			
BEROUAL	Lounes	NOUVELLE-AQUITAINE-47		9	5			
RANTIERE	Emmanuelle	NOUVELLE-AQUITAINE-79		23	12			
LATUS	Laurent	NOUVELLE-AQUITAINE-86		9	5			
BACELAR	Geoffrey	NOUVELLE-AQUITAINE-87		10	5			

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

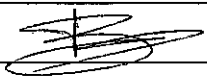
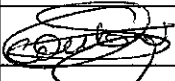


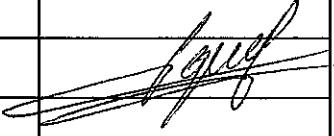


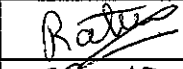
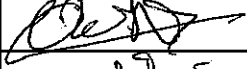
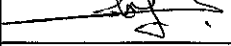
Assemblée Générale Ordinaire - 09 mars 2025 - I.N.S.E.P Paris


NOM	PRENOM	Structure	TELEPHONE	VOIX	50% VOIX	EMARGEMENT Délégués	Pouvoir Mandat (Nom du mandataire)	EMARGEMENT Mandat (mandataire)
BANC	Benoit	NORMANDIE-14		13	7			
MAGNIN	Vincent	NORMANDIE-27		13	7			
MALABOEUF	Julien	NORMANDIE-50		3	2			
VIDAL	Stéphane	OCCITANIE-12		12	6			
HOUNDONOUGBO	Alex	OCCITANIE-30		17	9			
BELLAHCENE	Karim	OCCITANIE-34		89	23			
LOUBOUTIN	Karina	OCCITANIE-34			23			
TORNAMBE	Gilles	P.A.CA-5		2	1			
PUCCI	Jean Elie	P.A.CA-6		21	11			
ADRAGNA	Frédéric	P.A.CA-13		76	38			
VIGLIONE	Claude	P.A.CA-83		41	21			
EL FAHASSI	Abdesslem	P.A.CA-84		14	7			
AUDRAIN	Jany	PAYS-DE-LOIRE-44		33	17			
BRIEND	Joël	PAYS-DE-LOIRE-49		10	5			
MAHAOUI	Karim	PAYS-DE-LOIRE-72		25	13			
LARGETEAU	Eden	POLYNESIE-FRANCAISE-987		8	4			
TELEF	Antoine	REUNION-974		41	21			
URDANABIA	Léa	ST-PIERRE-ET-MIQUELON-975		4	2			

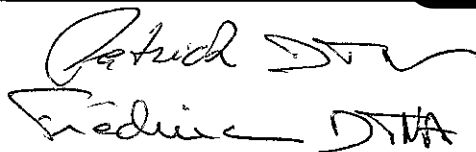
Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

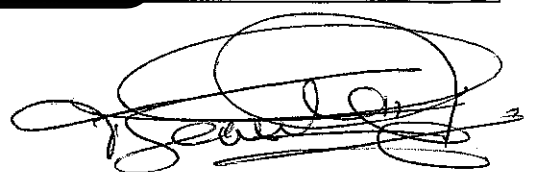
Assemblée Générale Ordinaire - 09 Mars 2025 - I.N.S.E.P - PARIS

Membres du Comité Directeur Fédéral

Nom	Prénom	Tel	Mail	Emargement
ALAPHILIPPE	Souleyman	[REDACTED]	[REDACTED]	
BELLAHCENE	Karim	[REDACTED]	[REDACTED]	
BERNARD	Philippe	[REDACTED]	[REDACTED]	
BROULAND	Jean-Dominique	[REDACTED]	[REDACTED]	
CHAIZE	Marine	[REDACTED]	[REDACTED]	
COCHET	Maryline	[REDACTED]	[REDACTED]	
COULON	Maggy	[REDACTED]	[REDACTED]	
COURTENS	Karine	[REDACTED]	[REDACTED]	
DAGCI	Cengiz	[REDACTED]	[REDACTED]	
FELICITE	Sophie	[REDACTED]	[REDACTED]	
FORCA	Sybille	[REDACTED]	[REDACTED]	
GENTIL	Pascal	[REDACTED]	[REDACTED]	
GUET	Karim	[REDACTED]	[REDACTED]	
KOMOU SAMO	Eric	[REDACTED]	[REDACTED]	
KONG	Bopha	[REDACTED]	[REDACTED]	
LAMINE	Karima	[REDACTED]	[REDACTED]	
LARABI	Rafika	[REDACTED]	[REDACTED]	
LAUDREN	Bruno	[REDACTED]	[REDACTED]	
LURON	Isabelle	[REDACTED]	[REDACTED]	
MAHAOUI	Karim	[REDACTED]	[REDACTED]	
MARCHADIER-BOUSQUET	Léa	[REDACTED]	[REDACTED]	
NEU	Julie	[REDACTED]	[REDACTED]	
ODJO	Denis	[REDACTED]	[REDACTED]	
RATTIER	Pascale	[REDACTED]	[REDACTED]	
ROBERT	David	[REDACTED]	[REDACTED]	
SADOK	Hassane	[REDACTED]	[REDACTED]	
VANDER-ZWALM	Estelle	[REDACTED]	[REDACTED]	
VIGLIONE	Claude	[REDACTED]	[REDACTED]	
ZAMPI	Joelle	[REDACTED]	[REDACTED]	




 Frédéric DTV





ANNEXE 2

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS



Discours de Rapport Moral du Président

Assemblée générale ordinaire – 9 MARS 2025

Mesdames, Messieurs, chers délégués,

C'est avec honneur et responsabilité que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que Président de la FFTDA. Depuis mon élection en novembre dernier, je mesure pleinement l'ampleur de la mission qui m'a été confiée et l'engagement qu'elle exige au quotidien.

Au cours des dernières années, notre fédération a connu des avancées significatives, notamment avec les succès historiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces résultats témoignent de notre capacité collective à faire rayonner le Taekwondo français sur la scène internationale. Mais ces succès doivent être consolidés et prolongés. C'est dans cette optique que nous avons défini un projet fédéral ambitieux pour la période 2024-2028, structuré autour de plusieurs axes majeurs.

Une Gouvernance Structurée et Moderne

Nous avons oeuvré à renforcer l'efficacité et la transparence de notre fédération. L'optimisation des circuits décisionnels, la clarification des rôles et responsabilités, ainsi que la formation continue des dirigeants sont autant d'actions mises en place pour une gestion plus agile et performante. Nous avons également renforcé l'autonomie des ligues régionales tout en veillant à préserver une cohérence nationale forte.

Le Développement des Disciplines Associées

Notre fédération ne se limite pas au Taekwondo seul. Nous avons engagé un travail structurant pour promouvoir et intégrer pleinement les disciplines associées telles que le Hapkido, le Tang Soo Do et d'autres pratiques coréennes. Ce développement s'appuie sur la création de supports pédagogiques et un accompagnement renforcé des clubs et des éducateurs.

Un Soutien Accru aux Clubs et un Développement Local Dynamique

Nos clubs sont le coeur battant de la FFTDA. Afin de leur offrir un meilleur accompagnement, nous avons accéléré la digitalisation des services, simplifié les démarches administratives et mis en place des aides financières et logistiques ciblées, notamment pour les clubs des zones rurales et ultramarines. Nous avons aussi renforcé la formation des enseignants, en intégrant les nouvelles technologies et les attentes des pratiquants de toutes générations.

La Promotion du Haut Niveau et la Détection des Talents

Notre objectif est clair : assurer la meilleure préparation possible aux athlètes en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028. Pour cela, nous avons mis en place des programmes de détection et de suivi des jeunes talents, modernisé les infrastructures d'entraînement et renforcé l'accompagnement des athlètes, y compris en para-taekwondo.

L'Institut Français de Taekwondo : Un Centre de Référence

Un projet majeur de ce mandat est la création de l'Institut Français de Taekwondo (IFT). Situé en Île-de-France, à proximité de l'INSEP, ce centre sera un pôle stratégique pour la

formation des instructeurs, des athlètes et des dirigeants. Il accueillera également le siège de la FFTDA et servira de bureau pour le Kukkiwon, renforçant ainsi notre ancrage international.

Une Gestion Financière Optimisée pour un Développement Durable

Nous avons engagé des actions fortes pour assurer la pérennité financière de la fédération. La diversification des sources de financement, notamment via le sponsoring et les appels à projets nationaux et européens, permet de sécuriser nos ressources. De plus, une gestion budgétaire rigoureuse et un contrôle accru des dépenses garantissent une utilisation efficace et responsable de nos moyens.

Un Engagement Sociétal et Éthique Fort

La FFTDA porte des valeurs fortes d'éthique, de respect et d'inclusion. Un conseil d'éthique a été mis en place pour lutter contre toute forme de discrimination et de violence. Nous avons également renforcé nos actions en faveur des clubs en difficulté, promu une approche écoresponsable dans nos événements, et soutenu activement le développement du Handi-Taekwondo pour une accessibilité totale à notre sport.

Un Projet pour l'Avenir

Notre ambition est claire : faire du Taekwondo un sport accessible à tous, tout en maintenant un haut niveau d'excellence. Nous devons capitaliser sur les acquis des JO de Paris 2024 et préparer dès aujourd'hui l'échéance de Los Angeles 2028. Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme qui vise à renforcer la place de la FFTDA sur la scène nationale et internationale, tout en offrant aux clubs et aux licenciés les meilleures conditions possibles pour leur développement.

Conclusion

Ce mandat est une responsabilité partagée. Avec l'ensemble du comité directeur et des présidents de ligue nouvellement élus, nous travaillons chaque jour pour bâtir une fédération plus forte, plus structurée et plus performante.

Je vous remercie pour votre engagement et votre confiance au service de notre fédération.

*Monsieur Hassane Sadok
Président de la FFTDA*



ANNEXE 3

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES FINANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS

Rapport de la Vice-présidente en charge des Finances

Année 2024

Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Conformément à nos statuts et à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Mixte, j'ai le plaisir de vous soumettre les comptes de l'exercice 2024, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Je tiens à préciser que l'enregistrement des écritures comptables a été réalisé par Laurence POLESEL, Comptable de la Fédération, tandis que la gestion de la paie a été assurée par le cabinet « DV experts ».

Je rappelle également que nos comptes sont soumis à deux contrôles : d'une part, par le cabinet comptable, et d'autre part, par les auditeurs du cabinet « GRANT THORNTON », dont les rapports sont ensuite soumis pour approbation au Commissaire aux Comptes, Monsieur Luc WILLIAMSON.

Le 18 juillet 2023, le Tribunal Judiciaire de Lyon a désigné l'AJ MEYNET & Associés, représentée par Maître Robert Louis MEYNET, pour gérer l'Association en tant qu'Administrateur Provisoire. Suite au processus électoral de l'Assemblée Générale du 16 juin 2024, l'administration judiciaire a pris fin avec l'élection du Président, Hassane SADOK.

En 2023, les frais juridiques liés aux procédures électorales s'élèvent à 89 683€, tandis qu'en 2024, le coût total de l'administration provisoire a atteint 311 602,84 €, dont 179 385,76 € pour l'Administrateur. L'ensemble des dépenses pour les procédures électorales se chiffre ainsi à 401 285,84 €.

À la clôture de nos comptes, une provision de 80 000 € a été mise en place de façon à récompenser les médaillés des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

Cette somme est répartie comme suit : 40 000 € pour une médaille d'or, 20 000 € pour une médaille d'argent, et 10 000 € pour chaque médaille de bronze (deux au total). Ces primes, inscrites dans le budget à la clôture, seront attribuées à nos athlètes après la clôture des comptes.

De plus, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a octroyé une subvention de 140 000 €, versée sous forme de salaires aux sportifs et dirigeants au 31 décembre 2024.

Cet exercice 2024 s'est traduit par une perte de 164 337,51€, causant un préjudice sur nos fonds associatifs qui réduit les fonds propres à 53 804 €.

Je vous remercie de votre attention.

Maggy COULON
Vice-Présidente en charge des Finances



ANNEXE 4

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

Cité Internationale 44 quai Charles de

Gaulle CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association
25 rue Saint Antoine
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

1.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 14 février 2025 à Lyon

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International
Luc WILLIAMSON

- BILAN ACTIF ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	62 759	48 969	13 790	21 670
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	12 595	7 362	5 233	9 431
Autres immobilisations corporelles	85 631	69 520	16 111	27 221
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 520		1 520	1 520
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 977		11 977	11 977
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	174 481	125 851	48 630	71 819
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	892		892	4 786
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 000		3 000	2 656
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	48 740		48 740	356 478
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 601 302		1 601 302	1 195 412
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	283 696		283 696	388 355
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 937 630		1 937 630	1 947 686
TOTAL ACTIF	2 112 111	125 851	1 986 260	2 019 505

- BILAN PASSIF ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	218 141	567 684
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-164 338	-349 542
Situation Nette (sous-total)	53 804	218 141
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	53 804	218 141
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		130 000
TOTAL PROVISIONS		130 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 213	205 013
Dettes fiscales et sociales	131 646	28 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 004
Autres dettes	444 348	341 301
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 173 250	1 091 269
TOTAL DETTES	1 932 456	1 671 364
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 986 260	2 019 505

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	8 333	10 069
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 652 900	1 967 256
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, comptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	465 951	729 902
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 359 055	2 308 102
Total des produits d'exploitation (I)	4 486 239	5 015 329
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	3 092 528	4 035 126
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	54 469	39 529
Salaires et traitements	810 179	684 957
Charges sociales	219 989	182 197
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 851	29 801
Dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	460 255	379 662
Total des charges d'exploitations (II)	4 669 272	5 351 273
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-183 032	-335 943
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	19 761	3 957
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		948
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	19 761	4 905

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 986 260€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -164 338€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations :

Description de l'objet social :

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est issue du Comité National de Taekwondo (CNT), lui-même issu du Comité d'Organisation de Taekwondo, commission créée lors de la fusion de la Fédération Française de Taekwondo avec la Fédération Française de Karaté Taekwondo et Arts Martiaux Affinitaires survenue en 1984, auquel il succède.

L'association a pour objet la pratique du taekwondo et des disciplines associées. Son siège social situé au : 25, rue Saint Antoine à Lyon 3^e a été transféré depuis le 18 décembre 2023 au 11, rue Saint Maximin 69003 - Lyon. Elle a été déclarée, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, à la préfecture de Lyon.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le 3 mai 2023, la Fédération a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Lyon, entraînant l'annulation de l'élection du 19 décembre 2020. Le 18 juillet 2023, un Administrateur judiciaire a été désigné pour assurer le bon fonctionnement administratif, avec le soutien du Président élu, M. Hassane SADOK, technicien. À la suite du processus électoral lors de l'assemblée générale du 16 juin 2024, l'Administration judiciaire a mis fin à l'élection du Président. M. Hassane SADOK a ainsi été élu Président de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

Les moyens mis en œuvre & Evénements significatifs de l'exercice :

Malgré les perturbations liées aux différentes élections successives juridiques qui ont impacté l'activité fédérale, nos athlètes ont brillamment performé lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en décrochant une médaille d'Or historique pour notre discipline depuis la création de la FFTDA, ainsi que deux médailles en bronze et une médaille d'argent historique pour le Paralympique.

Cet événement exceptionnel nous a permis d'obtenir de l'Agence Nationale du Sport un versement à notre Fédération d'une subvention d'Etat d'un montant de 140 000€.

Cette aide a été attribuée pour souligner l'engagement et les performances de nos athlètes ainsi que des membres de notre staff, elle a été répartie sous forme de salaires.

La Fédération a provisionné une somme de 80 000 € sur ses fonds propres au cours des excises précédant afin de récompenser ses athlètes s'étant distingué lors de cet événement.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif post clôture n'a été relevé

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement
- ANC 2018-06 du 23 novembre 2015 modifié par le règlement ANC 2019-04 et 2020-08
- ANC 2018-02 entré en vigueur sur l'exercice 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Logiciels | 1 à 3 ans |
| - Matériel sportif | 3 à 5 ans |
| - Installations générales | 2 à 5 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 1 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 ans |

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au titre des Jeux Olympiques de 2024 et en lien avec la décision du comité directeur d'octroyer des primes lors de l'obtention de médailles (40 000 € pour une médaille d'or, 20 000 € pour une médaille d'argent et 10 000 € pour une médaille de bronze), la Fédération a comptabilisé une provision d'un montant de 80 000 € à fin décembre 2021. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2024.

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile.

La subvention du Ministère des sports 2024 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2024.

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour un montant de 1 173 250€ au titre de la saison sportive 2024/2025.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires:

La continuité d'exploitation n'est pas compromise

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	62 759					62 759
Total Immobilisations Incorporelles (I)	62 759	-	-	-	-	62 759
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	23 655				11 060	12 595
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 004					5 004
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 475		9 728		21 575	80 627
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	121 133	-	9 728	-	32 635	98 226
Participations	1 520					1 520
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	11 977		8 310			11 977
Total Immobilisations Financières (III)	13 497	-	8 310	-		13 497
Total Général (I + II+III)	197 389	-	18 038	-	32 635	174 481

Amortissement de l'actif Immobilisé

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	-41 089	7 880		-48 969
Total Immobilisations Incorporelles (I)	41 089	7 880	-	48 969
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	14 224	4 198	11 060	7 362
Installations générales, agencements, aménagements divers	50	1 668		1 718
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 207	19 553	21 959	67 802
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	-84 481	25 419	33 119	-76 882
Total Général (I + II)	125 570	33 299	33 019	125 851

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	11 977	11 977	
Créances clients et comptes rattachés	3 000	3 000	
Autres	19 615	19 615	
Charges constatées d'avance	283 696	283 696	
Totaux	279 058	279 059	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Provisions

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglémentées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	-130 000		130 000	-
Total	-130 000	-	130 000	-

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-			-
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	-130 000		130 000	-
Total	-130 000	-	130 000	-

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-						-
Provisions pour charges	-130 000			130 000			-
Total	-130 000	-	-	130 000	-	-	-

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	183 213	183 213	
Dettes fiscales et sociales	131 646	131 646	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	
Autres Dettes	444 348	444 348	
Produits constatés d'avance	1 173 250	1 173 250	
Total	1 932 457	1 932 457	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Engagements financiers et autres informations :

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales et participations			
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations	1 130 763	99 %	6 201
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SCI le Matin Calme (31/12/2024)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires :

Produits et charges exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits Exceptionnels sur Opération en capital		
Reprise pour provisions pour risques et charges		
Total produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18 504
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	1 066	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	1 066	18 503
Résultat exceptionnel	-1 066	-18 504

Recettes fédérales :

Nature	Exercice	Exercice N-1	Variation	%
Licences et cotisations clubs	2 025 406	1 943 198	82 208	4,2%
Séminaires et formations cadres	62 885	61 231	1 654	2,7%
Ventes passeports sportifs	99 351	114 180	-14 829	-13,0%
Grades et homologations	118 580	93 611	24 969	26,7%
Ventes diverses	7 673	21 065	-13 392	-63,6%
Compétitions et entrées spectateurs	45 160	74 816	-29 656	-39,6%
Sponsoring	0	0	0	100,0%
TOTAUX	2 359 055	2 308 102	50 953	2,2%

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
Convention d'objectif 2024	1 592 400	1 592 400	
convention d'objectif 2023 reporté en 2024			
Total MJS	1 592 400	1 592 400	0
Subventions/Manifestations	60 500	60 500	0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 652 900	1 652 900	0

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
Personnel administratif	5	
Personnel technique	9	12
TOTAL	14	12

Engagement en matière de pensions et retraites :

(PCG Art. 832-13)

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation n° 2013-02

La méthode retenue par l'association est la méthode « simplifiée »

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans (62 ans pour les cadres)
- turn over 1%
- taux d'actualisation 3.31% (inflation comprise)
- table de mortalité TV88/90

Méthode de calcul retenue : rétrospective prorata temporis.

L'engagement de 95 045 € correspond à la valeur actuelle probable des indemnités à verser.

Le montant de la dette actuarielle est de 60 841 €.

Cette étude concerne les collègues "CADRES" et "NON CADRES" possédant des Contrats à durée indéterminée.

Indemnité de départ à la retraite

	Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	60 ans ou plus	Moins de 6 ans	48 851
Engagement Retraite	55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 566
	50 à 54 ans	11 à 15 ans	0
	45 à 49 ans	16 à 20 ans	27 225
	40 à 44 ans	21 à 25 ans	0
	35 à 39 ans	26 à 30 ans	6 647
	30 à 34 ans	31 à 35 ans	7 756
	Moins de 34 ans	Plus de 35 ans	0
	Engagement total		95 045



ANNEXE 5

PRÉSENTATION DES COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS



FÉDÉRATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Assemblée Générale du 9 mars 2025

Présentation des comptes



- Etat des licences.
- Frais juridiques liés aux annulations des Assemblées Générales 2023 -2024.
- Coûts des dirigeants sur deux années : 2024 -2023
- Synthèse des compétitions 2024.
- Evolution des charges de personnel 2024 - 2023.
- Bilan de l'année 2024.
- Budgets prévisionnels 2025 & 2026.

Évolution des clubs et des licences

Période du 1^{er} septembre N au 31 août N+1



Saisons sportives	Licences
Saison 2019/2020	48 629
Saison 2020/2021	30 184
Saison 2021/2022	42 117
Saison 2022/2023	50 070
Saison 2023/2024	51 989

Évolution des clubs et des Licences



Période du 1/09 au 31/12	Clubs	Licences
Saison 2019/2020	818	41 541
Saison 2020/2021	760	23 009
Saison 2021/2022	757	33 423
Saison 2022/2023	804	40 818
Saison 2023/2024	829	41 499
Saison en cours 2024/2025	849	44 308

Huissiers : 3 289€

Administrateur : 12 000€

Avocats : 60 767€

Vote électronique : 13 627€

Montant Total : 89 683€

Huissiers : 16 375,92€

Administrateur : 167 385,76€

Avocats : 95 375,36€

Vote électronique : 32 465,80€

Montant Total : 311 602,84€

Colbert : 47 012,40€

Aston : 42 914,96€

Khiasma : 3 600,00€

Dumoulin – Adam : 1 848,00€

Montant Total : 95 375,36€

Huissiers : 19 664,92€

Administrateur : 179 385,76€

Avocats : 156 142,36€

Vote électronique : 46 092,80€

Montant Total : 401 285,84€

Synthèse des engagements aux Compétitions 2024



Nature	Dépenses	Recettes	Solde
Open Strasbourg	14 225,24€	1 000€	13 225,24€
Open IDF	13 716,25€	3 000€	10 716,24€
Fr Espoirs	53 576,08€	6 792€	46 784,00€
Fr Seniors	63 940,98€	5 700€	58 240,98€
Fr Cadets-Juniors	79 043,88€	11 772€	67 271,88€
Fr Minimes	64 185,36€	5 580€	58 605,36€
Fr Poumsae	17 928,78€	2 880€	15 048,78€
Cpe Fr Poumsae	22 410,13€	3 624€	18 786,13€
Universitaire	10 003,79€		10 003,79€
Cpe Ambassadeur	34 483,73€	3 396€	31 087,73€
Totaux	373 514,22€	43 744€	326 770,22€

Evolution des coûts des dirigeants



Pôles	Coûts 2024	Coût 2023	Variations
Président	183€	2 378€	- 92,30 %
Bureau Directeur	9 111€		
Comité Directeur		32 706€	

Evolution des charges de personnel



Pôles	Coûts chargés 2024	Coût chargés 2023	Variations
Cadres	292 765,17€	160 699,92€	+ 82,13%
Siège fédéral	331 589,92€	348 426,06€	- 4,83%
Techniques	332 957,31€	315 600,12€	+ 5,50%
Vacataires	123 705,60€	129 960,74€	- 4,81%
Totaux	1 080 928,00€	954 686,84€	+13,22%

Réalisé des CHARGES en 2024



DESIGNATION	MONTANT
ACHATS	269 317€
SERVICES EXTERIEURS	380 688€
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 442 526€
IMPOTS ET TAXES	54 469€
CHARGES DE PERSONNEL	1 030 168€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	460 252€
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 066€
DOTATIONS	31 851€
TOTAL	4 670 337€

Réalisé des PRODUITS en 2024



DESIGNATION	MONTANT
PARTENAIRE	8 333€
SUBVENTIONS	1 660 570€
LICENCES ET COTISATIONS	2 025 406€
FORMATIONS	325 976€
INTERETS	19 761€
REPRISE DE PROVISIONS	130 000€
TRANSFERTS DE CHARGES	335 954€
TOTAL	4 506 000€

Réalisé au 31 décembre 2024



DESIGNATION	MONTANT
Total des charges	4 670 337€
Total des produits	4 506 000€
Résultat comptable	- 164 338€

Synthèse du Fonds Associatif au 31 décembre 2024



Saisons	Montant
Excédent 2023	218 141€
Résultat exercice 2024	- 164 338€
Fonds associatif	53 804€



ANNEXE 6

RÉSULTATS DES VOTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2025 - INSEP / PARIS

Résolution N°1					
Validez-vous le comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	Résolution N°1	28	1018	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
1018	0	10	100,00%	0,00%	N/A

Résolution N°1.1					
Validez-vous le report à nouveau de l'exercice 2024 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	Résolution N°1.1	28	1018	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
1018	0	10	100,00%	0,00%	N/A

Résolution N°2					
Validez-vous le budget prévisionnel de l'exercice 2025 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	Résolution N°2	28	994	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
971	23	34	97,69%	2,31%	N/A

Résolution N°2.1					
Validez-vous le budget prévisionnel de l'exercice 2026 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	Résolution N°2.1	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
939	89	0	91,34%	8,66%	N/A

Résolution N°3					
Validez-vous le montant de la licence 2025/2026 à 40 € ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	Résolution N°3	28	994	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
886	108	34	89,13%	10,87%	N/A



Assemblée Générale de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées

Résolution N°3.1					
Validez-vous le montant de la licence « baby » 2025/2026 à 25 € ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
6	Résolution N°3.1	26	960	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
838	122	68	87,29%	12,71%	N/A

Résolution N°3.2					
Validez-vous le montant d'inscription aux stages experts de Ligues, 2025/2026 à 15 € ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
7	Résolution N°3.2	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
978	50	0	95,14%	4,86%	N/A

Résolution N°3.3					
Après en avoir pris connaissance, validez-vous le montant des Affiliations, Passeports & Contestation 2025/2026 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
8	Résolution N°3.3	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
1028	0	0	100,00%	0,00%	N/A

Résolution N°3.4					
Validez-vous le montant d'inscription aux compétitions nationales » 2025/2026, par compétiteurs et par coach à 40 € ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
9	Résolution N°3.4	28	1004	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
771	233	24	76,79%	23,21%	N/A

Résolution N°3.5					
Validez-vous le montant d'inscription aux sélections régionales et départementales » 2025/2026 entre 20 & 40 €, par compétiteurs et par coach ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
10	Résolution N°3.5	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
954	74	0	92,80%	7,20%	N/A



Assemblée Générale de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées

Résolution N°3.6					
Validez-vous les tarifs des examens de Dan 2025/2026 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
11	Résolution N°3.6	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
725	303	0	70,53%	29,47%	N/A

Résolution N°3.7					
Validez-vous les tarifs des formations 2025/2026 ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
12	Résolution N°3.7	29	1028	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
1011	17	0	98,35%	1,65%	N/A

Résolution N°4					
Validez-vous le projet de création et de construction d'un institut français de Taekwondo en Ile de France ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
13	Résolution N°4	27	1001	29	1028
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
963	38	10	96,20%	3,80%	N/A



ANNEXE 7

INSTITUT DU TAEKWONDO FRANÇAIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MARS 2025 – INSEP - PARIS

INSTITUT FRANÇAIS DE TAEKWONDO (IFT)



« Un Projet visionnaire pour le Sport et l'éducation en France »

PRÉSENTATION DE L'IFT



- Créé dans la région Île-de-France, l'IFT est une **structure unique** en son genre.
- Objectifs : **renforcer l'autonomie** de formation de la FFTDA, **promouvoir les valeurs** du Taekwondo et **soutenir les talents de demain**.
- Un **lieu stratégique** situé à proximité de l'INSEP, offrant des opportunités uniques pour la synergie entre les athlètes de haut niveau.
- Doté d'infrastructures modernes, l'IFT se positionne comme un **centre de formation référentiel** pour les pratiquants de tous niveaux.

MISSION ET OBJECTIFS



- L'IFT vise à devenir un **acteur incontournable** dans la **formation** des athlètes, arbitres et entraîneurs, garantissant ainsi la compétitivité du Taekwondo français sur la scène internationale.
- En plus des disciplines associées comme le hapkido, le Tang Soo Do, l'IFT intégrera de **nouvelles approches** pour promouvoir l'apprentissage technique et tactique.
- La **cohésion sociale** est au cœur de la mission de l'IFT, avec des programmes spéciaux destinés aux jeunes en milieu scolaire et aux populations défavorisées.
- Le centre organise également des événements culturels pour renforcer les liens entre les pratiquants et promouvoir les valeurs universelles du Taekwondo.

LES VALEURS FONDAMENTALES DU TAEKWONDO



- L'IFT s'engage à transmettre les principes éducatifs qui font la force de cette discipline, favorisant ainsi l'épanouissement personnel et le dépassement de soi.
- Les valeurs fondamentales du Taekwondo, telles que le respect, la discipline et la maîtrise de soi, sont intégrées dans tous les programmes de formation.
- Des initiatives pour les jeunes talents permettent de développer un vivier de futurs champions tout en renforçant leur engagement envers les valeurs sportives.
- Le centre accueille également des projets inclusifs pour le handisport et d'autres populations en situation de précarité.

INFRASTRUCTURES MODERNES



- Avec un **dojang** équipé de technologies **avancées** pour l'analyse de performance, l'IFT offre un **cadre unique** pour l'entraînement des athlètes.
- Des **espaces adaptés** pour les formations théoriques et pratiques permettent une approche pédagogique complète.
- L'IFT dispose également d'**espaces de vie conviviale** pour accueillir des événements, des **stages** et des **rencontres culturelles**.
- Ces infrastructures favorisent la création d'un environnement propice à l'**épanouissement** et au **bien-être** des pratiquants.



FORMATION CONTINUE : UN LEVIER DE CROISSANCE

- L'IFT propose un **modèle économique** viable en développant des **programmes de formation continue** pour les entraîneurs, arbitres et pratiquants avancés.
- Ces formations génèrent **des revenus directs** tout en renforçant l'expertise nationale en Taekwondo.
- Certification et spécialisation : **offrir des diplômes reconnus et attractifs** pour un public national et international.
- **Opportunité d'attirer des pratiquants de disciplines associées** (Hapkido, Tang Soo Do et le Soo Bahk Do) en créant des programmes sur mesure.



RENTABILITÉ ET IMPACT ÉCONOMIQUE



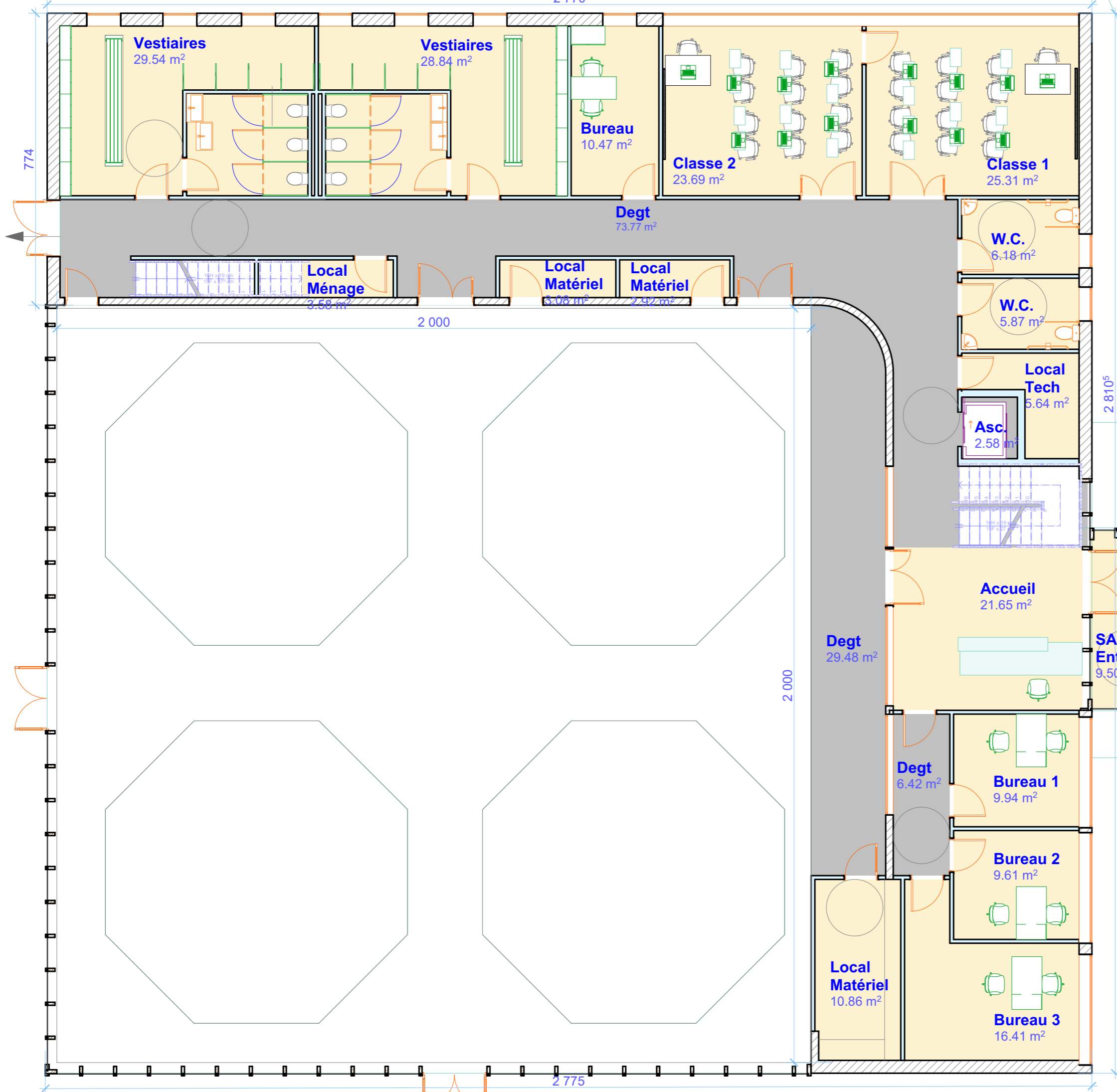
- Les infrastructures modernes permettent l'organisation d'événements **lucratifs** : stages nationaux, colloques, séminaires de haut niveau.
- Les **partenariats stratégiques** avec des fédérations et des institutions assurent un flux constant de participants.
- Une **tarification progressive et des formules adaptées** : stages pour débutants, experts et formations certifiantes premium.
- Exemple concret : *un séminaire national pourrait générer des recettes par session, multipliant les sources de revenus.*

ATTRACTIVITÉ POUR LES SPONSORS ET PARTENAIRES



- En proposant des programmes de formation continue et des événements, l'IFT devient un vecteur de visibilité pour les sponsors.
- Renforcement de la collaboration avec des partenaires économiques locaux pour soutenir le développement du Val-de-Marne.
- Opportunités pour les entreprises de s'associer à un projet porteur de valeurs (respect, inclusion, dépassement de soi).
- Intégration de technologies innovantes (analyse vidéo, IA) pour attirer des partenaires technologiques.

Dojong Plans Programme



Rez-de-Chaussée

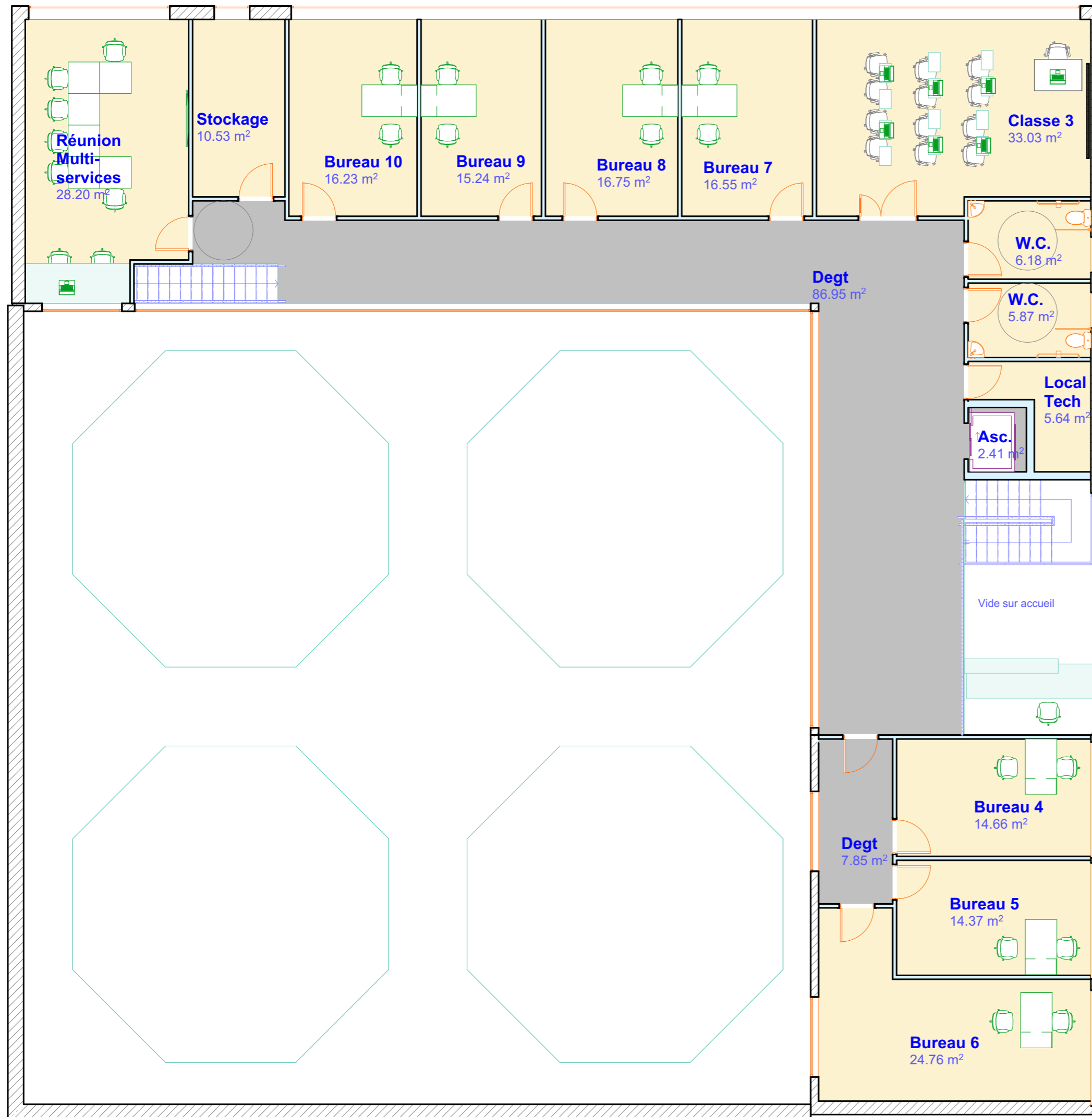
Surface au sol mur compris :
788.35 m²

Ech : 1/100ème

Surface Totale planchers
RDC et R+1 : 1126.20 m²

Laurence DUBOIS

Dojong Plans Programme



Etage 1

Surface au sol mur compris :
337.85 m²

Ech : 1/100ème

Laurence DUBOIS

VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT
(Département du Val de Marne)

106, boulevard de Polangis
Boulevard des Alliés

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Projet
"Centre Technique Municipal"

ETAT DES LIEUX DU 20 MARS 2009

cadastre section BK, parcelle n°102
contenance cadastrale : 51 a 84 ca

ECHELLE : 1/200

Dossier : JA90018a

NOTA : Le nivellement est rattaché au N.G.F. - altitudes normales

IND.	DATE	NATURE

GEO PERSPECTIVES
ALAIN PAPIE GEORGES DUBREUIL ERIC GAUZAC Géomètres Experts
5 rue des Pâtes, 94000 JOINVILLE-LE-PONT
Tél : 01 48.86.42 71 Fax : 01 42.83.98 58 Email : jpv@geoprospectives.fr

